

Information importante : pour le règlement transitoire catégories open saison 2020/2021 (âge minimum des chiens)

Le 13 mai 2020, le Conseil de l'IFSS a adopté les nouvelles règles de course, qui entreront immédiatement en vigueur au sein de notre organisation. Les règles de course 2020 prévoient que tous les chiens participant à une course selon les règles de l'IFSS doivent être âgés d'au moins 18 mois.

Du point de vue de la commission sportive du SSV, ce changement de règlement à court terme est problématique. La mise en œuvre immédiate aurait pour conséquence que les jeunes chiens, qui sont déjà nés et pourraient prochainement commencer l'entraînement, ne seraient plus disponibles pour la saison d'hiver. Pour le SSV, un ajustement de l'âge minimum avec une période transitoire aurait été la meilleure et la plus correcte des solutions.

Afin de permettre à nos mushers, qui on planifie leurs portées et leur planning de course selon les anciennes réglementations, d'avoir une saison de course correcte malgré l'ajustement de l'âge au niveau de l'IFSS, le SSV a décidé d'appliquer un règlement transitoire indépendant pour la saison 2020/2021 :

Pour les courses de sprint du SSV durant la saison 2020/2021, les chiens peuvent prendre le départ dans les catégories open, qui aurait été autorisé par le précédent règlement de course. Cela signifie que l'âge minimum pour la saison à venir reste fixé à 12 mois (dans les classes de l'IFSS - catégorie open).

Si des courses de sélection sont nécessaires pour la participation à des championnats internationaux, nous tenons à souligner que nous ne pouvons envisager pour ces sélections que des attelages dans lesquels tous les chiens ont atteint l'âge minimum de 18 mois.

À partir de la saison 2021/2022, nous appliquerons également les limites d'âge selon les nouvelles règles de l'IFSS aux courses du SSV. Les musher dans les catégories open, qui ont prévu une portée, nous demandons de prendre cela en considération. Cette disposition transitoire a été convenue avec l'IFSS et a été officiellement "approuvée" pour la saison à venir. La décision de définir ainsi cette période transitoire a été accepeter à l'unanimité par la commission des sports du SSV.

Les questions concernant ce règlement peuvent être adressées directement au président (Alain Hauert, téléphone 078 631 61 43).

Pour la Commission des sports

Alain Hauert

Président SSV